

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**VILLE DE RIOM**  
(PUY-DE-DOME)

\*

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL**

**Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
33**

**Nombre de votants :  
33**

**Date de convocation :  
5 avril 2022**

**Date d'affichage :  
14 avril 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

**PRESENTS :**

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

**Mr Jean-Pierre BOISSET**, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*

**Mr Charles BRAULT**, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Véronique LYON*

**Mme Françoise LAFOND**, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27*

**Mr Didier LARRAUFIE**, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Jean-Louis RAYNAUD*

**Mme Nathalie NIORT**, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET*

**Mr Bruno RESSOUCHE**, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à *Christine PIRES-BEAUNE*

**Mr Mickaël SEMANA**, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Rémy BALLET*

< > < > < > < >

**Secrétaire de Séance : Daniel GRENET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 AVRIL 2022**

**QUESTION N° 21**

**OBJET : Fonds d'initiatives scolaires : Ecole Elementaire Maurice Genest**

**RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL**

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 28 mars 2022.**

L'école élémentaire Maurice Genest, dans le cadre de son projet « sport et montagne », envisage une sortie au « Chalet des Galinottes » au Lioran du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2022 pour les élèves des classes de CM1/CM2 et de CM2 soit 44 élèves.

Tout au long de l'année, les élèves travaillent autour des thèmes « sport et montagne » et s'engagent dans différentes actions : petite randonnée sur le chemin de l'Ambène, lecture de paysages depuis différents points de vue, apprentissage du vélo avec les ETAPS, rédaction d'un carnet de bord, contribution au journal de l'école, préparation logistique du voyage.

Cette classe « Sport et Nature » a pour objectif d'acquérir les compétences du socle dans les domaines suivants :

- Compréhension du monde et de l'activité humaine (découvrir sa région, identifier et caractériser un espace touristique, partir à la découverte de la faune et la flore en montagne).

- Les langages pour penser et communiquer (adapter sa motricité à des situations variées, s'initier à la lecture de paysages).

- Formation de la personne et du citoyen (s'engager dans une activité sportive collective, prendre en compte les caractéristiques d'un lieu pour évoluer en toute sécurité, vivre un projet commun et s'investir dans sa réalisation).

Le coût estimé de ce projet est de 6 516 €, ce qui correspond aux frais d'hébergement avec les repas et à 3 animations (5 466 €) et aux frais de transport (1 050 €).

La coopérative donnerait 676 €. Une participation de 110 € sera demandée aux familles, pour un montant total de 4 840 €.

Il est proposé de soutenir ce projet en attribuant une subvention d'un montant de 650 € à la coopérative scolaire de l'école Maurice Genest, prélevé sur le Fonds d'initiatives scolaires. Le solde de celui-ci sera alors de 4 000 €.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- **approuver le versement d'une subvention de 650 € à la coopérative scolaire de l'école Maurice Genest dans le cadre du projet « sport et montagne ».**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 11 avril 2022**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**